



Direction départementale des territoires

Belfort, le 06 août 2019

Service Eau, Environnement et Forêt
Cellule Eau
Affaire suivie par : Guillaume MORAWIEC
Tél : 03 84 57 86 43
Télécopie : 03 84 58 86 99
Courriel : guillaume.morawiec@territoire-de-belfort.gouv.fr

Document d'accompagnement pour le registre relatif à l'opération de cartographie des cours d'eau sur le Territoire de Belfort

—

Commune d'Etueffont

Ce registre concerne l'opération de cartographie des cours d'eau qui est en cours sur le Territoire de Belfort.

L'eau et les cours d'eau constituent un bien commun et une ressource essentielle pour l'activité et le développement des territoires. Aujourd'hui, des incompréhensions persistent sur leur localisation et sur leur entretien, créant des conflits et des contestations concernant les critères d'application de la loi sur l'eau.

Les objectifs

En réponse à l'instruction du 3 juin 2015 de Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, les services de l'État du Territoire de Belfort se sont fixés comme objectif d'élaborer une cartographie « complète » sur tout le département du Territoire de Belfort associé à une méthodologie d'identification des cours d'eau.

Il est également prévu le partage des données avec l'Institut Géographique National (IGN). Par ailleurs, la cartographie des cours d'eau deviendra la référence pour la conditionnalité PAC dans le secteur agricole lorsque celle-ci sera achevée.

La démarche

Une cartographie « socle » des écoulements a été établie sur l'ensemble des cartographies officielles existantes (cartes et bases de données de l'IGN, cartes réglementaires, etc). Sur cette base, des expertises de terrain sont menées afin :

- de vérifier l'existence des écoulements ;
- d'identifier de possibles écoulements non cartographiés ;
- de les caractériser comme cours d'eau ou non.



Un groupe technique rassemblant des représentants de la Police de l'eau (DDT90 et AFB), de la Chambre d'Agriculture, du Conseil Départemental, des EPCI (Communauté de Communes des Vosges du Sud, Communauté de Communes du Sud Territoire et Grand Belfort Communauté d'Agglomération) de la Fédération de Pêche, de France Nature Environnement et de l'Union Départementale des Intérêts Aquatiques et Piscicoles réalise ces expertises à partir d'une méthode d'identification qui s'appuie sur les critères issus de la jurisprudence du Conseil d'État.

Des temps d'échanges auprès des usagers sont organisés sous la forme de réunions publiques d'information afin de leur exposer la démarche mise en œuvre et de recueillir leurs remarques.

Afin que les usagers locaux puissent être contributeurs à la cartographie, des registres pour avis et remarques sont mis à disposition en mairie des communes expertisées. La profession agricole s'est également mobilisée pour recueillir les observations des exploitants.

Les résultats des expertises et la proposition de cartographie sont régulièrement étudiés par le comité de suivi. Il est composé de l'ensemble des parties prenantes concernées et reste la seule instance compétente pour valider le statut des écoulements.

L'objectif de cette opération est d'obtenir une cartographie concertée et partagée, permettant de mieux faire connaître les parties du réseau hydrographique qui sont des cours d'eau et où s'applique une réglementation spécifique.

À travers le registre déposé à la mairie d'Etueffont, vous avez la possibilité de partager vos connaissances de la commune et de nous faire part de vos avis et remarques sur l'opération de cartographie des cours d'eau en cours. Il est mis à votre disposition jusqu'à la fin de la mission de cartographie.

Ce registre est accompagné des pièces jointes suivantes :

- la cartographie des écoulements sur le périmètre de la commune d'Etueffont, avec en fond de plan la carte IGN (Carte 1) ;
- la cartographie des écoulements sur le périmètre de la commune d'Etueffont, avec en fond de plan la photo aérienne de 2017 (Carte 2).

Pour en savoir plus :

Rendez-vous sur le site internet des services de l'État dans le Territoire de Belfort : www.territoire-de-belfort.gouv.fr, rubrique Politique de l'eau/Environnement/Eau/Cartographie des cours d'eau et entretien.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Guillaume MORAWIEC – Chargé de mission cartographie des cours d'eau
Tél. : 03 84 58 86 43
courriel : guillaume.morawiec@territoire-de-belfort.gouv.fr

Pour la préfète, et par délégation
le Directeur Départemental des Territoires



Jacques BONIGEN